

LES RELATIONS FÉDÉRALES- PROVINCIALES

LES DROITS MINIERES RELATIFS AU PLATEAU CONTINENTAL—LA CORRESPONDANCE

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre au sujet des droits miniers dans les régions côtières du Canada. Le premier ministre a-t-il reçu des réponses des provinces à sa lettre du 30 novembre 1968 dont il a été question dans sa déclaration à la Chambre le 2 décembre 1968 et à ses lettres subséquentes du 27 février au sujet du détroit d'Hudson, de la baie d'Hudson, de la baie James, des Territoires du Nord-Ouest et des îles arctiques dont il a parlé dans sa déclaration à la Chambre le 4 mars 1969?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas toutes ces dates en mémoire mais je puis affirmer qu'il y a eu une correspondance abondante entre les premiers ministres des provinces et moi-même à ce sujet. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources poursuit activement la politique que nous avons définie avec les provinces à l'automne de 1968. Sauf erreur, des rencontres individuelles ont déjà eu lieu entre certaines provinces et le ministre ou ses fonctionnaires en vue d'un règlement conforme aux objectifs de notre politique.

L'hon. M. Dinsdale: Le très honorable député pourrait-il dire si l'attitude des provinces a été, tout bien considéré, positive ou négative à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question soulève des doutes dans mon esprit.

LES CÉRÉALES

LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES ET LES EXPORTATIONS D'ORGE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État, le député de Saskatoon-Humboldt. Par suite de l'incertitude dans laquelle se trouve tout l'Ouest du Canada quant à la décision que prendra le gouvernement à propos des réductions d'emblavures proposées auxquelles le ministre a fait allusion tout en exhortant les agriculteurs disposant de grandes quantités de blé à ne pas le vendre cette année, le ministre dira-t-il quand il pense pouvoir informer la Chambre et le pays de la ligne de conduite à adopter?

[L'hon. M. Chrétien.]

Jusqu'à présent, il y a eu des déclarations au petit bonheur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je crois en effet avoir fait allusion à cette question hier en indiquant que nous lui accordions toute l'attention possible. Si je ne peux fixer de date pour les déclarations qui auront lieu ultérieurement à ce sujet, nous nous rendons compte cependant qu'il faut que ce soit à bref délai. Tel est en tout cas notre objectif.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on signalé au ministre que les agriculteurs de l'Ouest canadien veulent écouler leur excédent d'orge? Un cas entre plusieurs, c'est celui de Dave Roberts de la société Green Acres Fertilizer de Lethbridge qui a trouvé des débouchés aux États-Unis pour 4 millions de boisseaux d'orge canadienne. Le droit d'exportation lui a été refusé car la Commission du blé voyait la transaction d'un mauvais œil.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il est très facile de trouver des débouchés aux produits céréaliers canadiens à des prix inférieurs à ceux de la Commission canadienne du blé et qui, en fait, menaceraient et détruiraient l'équilibre du marché. Je suis heureux de rappeler au très honorable député que les ventes de blé et d'orge sont bien supérieures cette année à celles des deux années précédentes. En fait, les ventes d'orge seront probablement cette année deux fois et demie à trois fois celles de l'an dernier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette réponse avait l'air du résultat d'une épreuve de mémoire. Ce n'est pas ce que j'ai demandé. Pourquoi a-t-on refusé à cette compagnie le droit d'exporter? Elle aurait vendu quatre millions de boisseaux d'orge à 78c. le boisseau.

L'hon. M. Lang: Sauf erreur, le député lui-même a déjà appuyé la politique d'exportation du blé par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'accorderai la parole au très honorable député dans un instant, mais je signale à lui et au ministre qu'ils semblent s'engager dans un débat.